

# Renforcer son capital : pensez au capital risque !

Par **Bercy Infos** < <https://economie.gouv.fr/entreprises/bercy-infos-qui-sommes-nous> >, le 08/12/2022 - **Aides publiques et financements Gérer son entreprise** LECTURE : 5 MINUTES

Afin de favoriser le développement de votre entreprise et d'accroître vos fonds propres, vous pouvez, selon la nature de votre activité, avoir recours aux fonds de capital-risque. Qu'est-ce que le capital-risque ? Quels sont ses avantages ? Comment y avoir recours ? On vous répond !

## Capital risque : qu'est-ce que c'est ?

Un fonds de capital-risque est un **produit d'investissement** qui permet de participer au **capital d'une entreprise** disposant d'un **potentiel de croissance élevé**. En contrepartie de cet investissement au capital, l'**entreprise cède aux investisseurs des actions ou parts sociales**.

### À savoir

Les entreprises soutenues par ces fonds disposent le plus souvent du **statut** de jeune entreprise innovante.

**[Découvrir le statut de jeune entreprise innovante \(JEI\)](#)**

## Capital risque : quels avantages ?

- ▶ **Pour votre entreprise**, avoir recours à un fonds de capital risque peut permettre de **consolider vos fonds propres sans augmenter votre endettement**. L'augmentation de vos fonds propres **renforce votre structure financière**, vous permettant ainsi d'obtenir plus facilement **l'appui des établissements bancaires** nécessaire pour mener à bien vos projets.
- ▶ **Pour les investisseurs**, les fonds de capital-risque permettent de bénéficier de **retours sur investissement** si votre entreprise confirme son potentiel. Les investisseurs peuvent alors **réaliser une plus-value en cédant leurs parts sociales** à de nouveaux investisseurs ou aux associés ayant créé l'entreprise.

### Investissement par capital risque : bien appréhender ses spécificités

Faire financer vos projets grâce au capital-risque revient à faire entrer au capital de votre entreprise des **investisseurs extérieurs**.

Ceux-ci détiennent ensuite une partie du pouvoir d'administration de votre entreprise puisqu'ils possèdent des actions ou parts sociales qui confèrent un **droit de vote aux assemblées**. Il faut donc être prêt à devoir s'entendre à plusieurs pour les prises de décision.

Pour connaître plus en détails le mode de fonctionnement, consultez le paragraphe **Fonds de capital risque : comment ça fonctionne concrètement** ? plus bas dans cet article.

## Capital risque : à quel moment le solliciter ?

Comme l'indique **Bpifrance** < <https://bpifrance-creation.fr/encyclopedie/financements/recours-a-investisseurs/capital-risque> >, les entreprises qui recourent à ce mode de financement le font généralement au moment du démarrage de leur activité, afin de mettre en **oeuvre une innovation**, à un stade où il est souvent difficile d'obtenir des prêts bancaires.

Comme indiqué plus haut, l'objectif est de répondre à vos **besoins de capitaux** pour financer la recherche et l'élaboration de prototypes ou de pré-séries.

Pour en savoir plus, nous vous conseillons de consulter l'**article dédié sur le site de Bpifrance** < <https://bpifrance-creation.fr/encyclopedie/financements/recours-a-investisseurs/capital-risque> >.

## Capital risque : quel est le montant des sommes investies ?

Le montant des sommes injectées à votre capital par le biais d'un fonds de capital risque est très variable. Celui-ci dépend la nature de vos besoins mais aussi de l'**attractivité de votre structure** aux yeux des investisseurs.

Il peut aller de quelques dizaines de milliers d'euros à plusieurs millions d'euros dans certains cas.

## Capital risque : comment ça fonctionne concrètement ?

Comme l'indique **Bpifrance** < <https://bpifrance-creation.fr/encyclopedie/financements/recours-a-investisseurs/capital-risque> >

l'utilisation du capital risque se fait en trois grandes phases.

### L'entrée au capital de l'entreprise

L'**entrée au capital de l'entreprise** est réalisée après une phase d'étude qui peut s'étaler sur plusieurs mois et qui consiste - pour l'entreprise qui sollicite ce mode de financement - à présenter aux investisseurs potentiels, son business plan, son produit, le marché visé et de ses objectifs de développement.

Ensuite, les modalités d'intervention en capital risque par le « capital-risqueur » peuvent se faire selon plusieurs modalités :

- ▶ souscription d'actions ordinaires
- ▶ souscription d'actions à dividende prioritaire ou assorties de « bons de souscription d'actions (ABSA)»
- ▶ avances en compte courant d'associé.

### La phase de développement de l'entreprise

Une fois entrés au capital de l'entreprise, les « **capitaux risqués** » **restent en moyenne entre trois et sept ans au capital de l'entreprise**, afin de lui laisser le temps de s'ancrer sur son marché.

### La sortie du capital-risque

La rémunération des investisseurs étant essentiellement basée sur la plus-value réalisée lors de la revente de leur participation, ces derniers souhaitent sortir du capital en vendant leurs titres au mieux.

La sortie peut se faire par plusieurs biais :

- ▶ via la réduction ou l'amortissement du capital
- ▶ via le rachat des titres par les associés initiaux à un prix convenu
- ▶ via la revente des titres à une autre entreprise (fusion absorption)
- ▶ via l'introduction en bourse de la société.

### Capital risque : quels sont les risques ?

- ▶ **Les risques liés à ce mode de financement concernent les investisseurs.** En effet, ces derniers risquent de ne jamais pouvoir revendre les actions souscrites ou même de tout perdre si l'entreprise cesse son activité.
- ▶ **Pour l'entreprise qui recourt à ce mode de financement,** les risques financiers sont nuls. Mais comme indiqué plus haut, il faut en revanche être conscient que l'entrée au capital d'investisseurs donne ensuite à ces derniers une partie du pouvoir d'administration de l'entreprise, puisqu'ils possèdent des actions ou parts sociales qui confèrent un droit de vote aux assemblées.

## Comment trouver des investisseurs prêts à investir dans votre capital ?

Avant de contacter un fonds d'investissement, il est important de vous préparer à **présenter votre projet entrepreneurial** et plus particulièrement ses **perspectives d'évolution**.

Soyez prêt à soumettre votre **business plan**, à mettre en avant votre entreprise, ce qu'elle produit et le marché visé.

Une fois ce travail préalable achevé, vous pouvez par exemple :

- ▶ vous **renseigner auprès d'acteurs locaux**, tels que votre **conseil régional** < <https://lannuaire.service-public.fr/navigation/cr> > ou **général** < <https://lannuaire.service-public.fr/navigation/cg> >, la **chambre du commerce et de l'industrie** < <https://www.cci.fr/web/portail-acfci/accueil> > ou la **chambre de métiers et de l'artisanat** < <https://www.artisanat.fr/nous-connaître/contactez-cma> > dont vous dépendez, ou encore auprès d'un des organismes de développement économique local
- ▶ vous rapprocher de **Bpifrance** < <https://www.bpifrance.fr/Qui-sommes-nous/Nos-metiers/Fonds-propres/Presentation> > qui grâce à ses fonds directs peut investir dans le capital de start-up, petite et moyenne entreprise (PME) et entreprise de taille intermédiaire (ETI)
- ▶ prendre contact avec une **association d'investisseurs**, dont vous pouvez trouver une liste sur le **site de Bpifrance** < <https://bpifrance-creation.fr/encyclopedie/financements/recours-a-investisseurs/capital-risque> >
- ▶ solliciter les services d'un **opérateur privé**, spécialisé en recherche de fonds.

### Qui sont les investisseurs ?

Les fonds de capital-risque sont administrés par des **sociétés de gestion** qui doivent avoir obtenu un **agrément** auprès de l'**Autorité des marchés financiers (AMF)** < <https://www.amf-france.org/fr> > .

Ces fonds peuvent prendre plusieurs formes : sociétés de capital-risque (SCR), fonds communs de placement à risque (FCPR), fonds communs de placement dans l'innovation (FCPI), fonds d'investissement de proximité (FIP) et sont soumis à des quotas d'investissement fixés par voie législative.

Vous pouvez consulter l'annuaire GECO, développé par l'AMF, qui répertorie les sociétés de gestion agréées.

**Accédez à Geco** < <https://geco.amf-france.org/Bio/?formId=GECO> >

## Ces contenus peuvent aussi vous intéresser

**Création ou reprise d'entreprise : comment obtenir un prêt pour financer votre projet ?**

**Comment financer vos projets grâce aux business angels ?**

**Tout savoir sur le crédit impôt recherche (CIR)**

**Votre entreprise peut-elle bénéficier du crédit d'impôt innovation ?**

**Financement : retrouvez toutes les aides publiques sur le site [Aides-entreprises.fr](https://aides-entreprises.fr)**

**Crowdfunding : tout savoir avant de se lancer !**

## En savoir plus sur le capital-risque

**Capital risque < <https://bpifrance-creation.fr/encyclopedie/financements/recours-a-investisseurs/capital-risque>> sur le site de *Bpifrance-création***

Thématiques : [Aides publiques et financements](#) | [Gérer son entreprise](#)

---

Ce sujet vous intéresse ? Chaque jeudi avec la lettre Bercy infos Entreprises, recevez les toutes les dernières actus fiscales, comptables RH et financières... utiles à la gestion de votre activité.

Partager la page   